

**CAEN-OUEST SAINT-PAUL**  
ENVIRONNEMENT  
Association d'Ecologie Urbaine  
Qualité de vie, patrimoine et cadre de vie en ville  
19 place Saint-Paul, 14000 CAEN  
Tél : 02 31 73 41 17  
[stpaulenv@orange.fr](mailto:stpaulenv@orange.fr)

Et Associations partenaires cosignataires

Caen, le 8 février 2023

**Madame Chantal JOUANNO,**  
Présidente de la Commission Nationale du Débat Public  
**Mesdames et Messieurs les Membres de la CNDP**  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

**Objet :** Concertation préalable

Projet d'extension du réseau de tramway de la Communauté urbaine Caen la Mer,  
AXE EST-OUEST

**Madame la Présidente,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Nous souhaitons vous interroger au sujet des modalités de la concertation préalable pour le projet de tramway Est-Ouest 2028 de Caen, projet aux très forts impacts et enjeux environnementaux dans une ville verte et historique.

Notre conseil, Maître LAUNAY, vous avez déjà adressé une requête en date du 26 novembre 2022 sur ce sujet, qui, à ce jour est restée sans réponse.

Par la présente, nous formulons un recours auprès de vous-même et de vos services afin de connaître les causes de graves distorsions existantes entre les préconisations justifiées de votre lettre de mission du 8 avril 2022, rappelant les obligations légales, et la réalité des orientations prises par le maître d'œuvre « Caen la Mer » lors du déroulement de la concertation échue le 30 novembre 2022.

Notons que plusieurs recommandations que vous avez notifiées dans la lettre de mission ont été occultées, particulièrement vis-à-vis de l'objet de la concertation :

- L'opportunité/utilité du projet, qui d'emblée a disparu des débats et des documents mis à disposition du public
- Les solutions alternatives au projet, y compris l'absence de mise en œuvre

Suite à la publication du bilan de la concertation, les garants ont également relevé de nombreuses insuffisances et nous sommes maintenant dans l'attente du mémoire en réponse du Maître d'œuvre.

A ce stade du dossier, quelles suites pensez-vous donner à cette concertation, telle qu'elle s'est réellement déroulée, c'est-à-dire de façon non conforme à ses obligations légales ?

La Communauté urbaine Caen la Mer pourrait-elle annoncer le 28 février 2023 un tracé choisi alors qu'elle aurait bafouée la loi avant et pendant la concertation ?

Nos objectifs sont simples : Nous demandons une concertation préalable réelle intégrant l'opportunité/utilité du projet de la nouvelle ligne et intégrant ses impacts sur l'environnement, ses solutions alternatives et le cas échéant, son absence de mise en œuvre, conformément à l'article L.121-15-1 du code de l'environnement.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Association Caen Ouest St Paul Environnement  
Association Pas Chemin de Fer mais Chemin Vert  
Association Village St Etienne  
Riverains résidence St Paul

PJ :

- 1) Courrier à Caen La Mer
- 2) Analyse du Bilan du rapport de la concertation – position des associations